

# BUREAU EXÉCUTIF Réunion du 8 décembre 2021

## PROCÈS-VERBAL

**Présidence : Michel CALLOT.** 

#### Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

#### Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information; Cédric **CHAUMOND**, Directeur technique national adjoint; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire, **Christophe XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines.

#### Invité excusé

Xavier JAN, Président de la LNC.

### Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRESIDENT	პ
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2021	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1	. Statistiques	3
2	. Activité fédérale et événements	4
3	. UCI	6
4	. CNOSF/COJO	6
5		
6	Point Ressources Humaines	7
7.	2 - 2 - 2 - 4-2	
	INTERVENTION DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET ECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	
1	. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	8
2	Directeur technique national	9
V.	COMMISSIONS	10
1	. Route	10
2	. Cyclo-cross	11
3	. Vivre Vélo féminin	15
VI.	FINANCES	16
VII.	CONGRÈS FÉDÉRAL	19
VIII.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	19
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES	20
v	OLIECTIONS DIVERSES	21

#### I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce que Gilles DA COSTA assistera à la réunion en visioconférence, et que Xavier JAN est excusé.

## II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 18 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### 1. Statistiques

Yannick POUEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 30 409 licences au 30 novembre 2021 versus 19 257 au 30 novembre 2020, soit une progression de 57,91 %. Cette progression donne à voir que la dématérialisation se poursuit favorablement.

Tous les comités métropolitains connaissent une évolution positive, excepté celui de Sud-Provence qui accuse un très léger retard.

S'agissant des Comités ultramarins, seul celui de la Martinique affiche une évolution positive. Cette situation s'explique certainement par les effets de la crise sanitaires qui sont plus marquants dans ces territoires.

Les effectifs féminins continuent leur progression (12,65 %).

Toutes les disciplines sont en hausse, y compris la Route dont le retard du mois précédent était consécutif à la publication tardive de la classification.

Au 30 novembre, l'évolution des catégories est la suivante :

- Compétition : +50,5 % ;
- Apprentissage et Bien-être: +63,3 %;
- Loisirs performance: 46,1 %;
- Staff: 55,2 %.

Bien que ces éléments soient pour le moins positifs, ils n'augurent pas de l'atterrissage, lequel devrait intervenir le 15 janvier 2022.

Fabien RAFFOUX déclare que 36 659 licences ont été validées par le système fédéral au 7 décembre 2021.

Le nombre de licences en attente de validation dans les clubs s'élève à 2 600.

Le nombre total de licences enregistrées dans le système est de 46 460, et le nombre de licences en cours de traitement par les clubs s'élève à 25 568, soit un potentiel total de 72 028 licences.

À date, l'avance est de 40 % versus 2021, et de 60 % versus 2020.

Yannick POUEY indique qu'il serait opportun de mettre en place une procédure, visant à relancer les licenciés jeunes et adultes n'ayant pas encore renouvelé leur adhésion fédérale, et d'en étudier les retours. Le cas échéant, il conviendra de définir la date de cette relance, ainsi que la méthode et le message *ad hoc*.

Ludivine DESMONTS-MORNET relève qu'il importe d'être attentif à la période de ces relances, et préconise d'éviter la période des fêtes de fin d'année.

Elle précise que ces relances pourront être réalisées avec le nouvel outil CRM qui devrait être mis en œuvre dans le courant du premier trimestre 2022. Cette solution permettra d'avoir un programme automatisé d'envoi d'emails.

Le Président souligne qu'il est essentiel d'agir diligemment en mettant en place un test de relance en direction des adultes et des jeunes afin que les retours puissent être analysés dès le début du mois de janvier. Les messages devront être ajustés en fonction des cibles et des périodes.

Il charge Ludivine DESMONTS-MORNET et Fabien RAFFOUX de mettre en place les éléments afférents à cette action de relance.

#### 2. Activité fédérale et événements

Le Président relate le Conseil Fédéral qui s'est tenu en distanciel et lors duquel le projet de mandat « Tous en selle pour 2024 » a été présenté et validé à l'unanimité. Il remercie Gilles DA COSTA et le groupe de travail pour l'élaboration dudit projet.

Gilles DA COSTA explicite qu'il œuvre actuellement à la rédaction d'un préambule et d'éléments supplémentaires afin d'affiner la logique de présentation du projet. Ces textes devraient être finalisés pour le début du mois de janvier.

Yannick POUEY demande s'il est possible de prévoir un document physique reprenant les principaux éléments du projet de mandat afin de le diffuser aux délégués fédéraux présents lors du Congrès fédéral. En plus de la diffusion par email du projet « Tous en selle pour 2024 », un tel support constituerait un vecteur de communication important.

Gilles DA COSTA indique que l'édition d'une plaquette est à l'étude au sein du service de communication. Elle pourrait être diffusée aux présidents des Comités régionaux lors de l'Assemblée générale fédérale et aux différents partenaires. Certes, la communication numérique est primordiale, mais elle risque de demeurer insuffisante. Il convient de structurer le plan de communication associé au projet de mandat.

Le Président souscrit totalement à cette idée et confirme que les enjeux de communication sont importants. L'idée d'une plaquette est pertinente dans la mesure où elle pourra être utilisée lors de différentes actions fédérales.

Le Président évoque le dernier CNPR dont la qualité des débats était particulièrement satisfaisante. À noter que tous les présidents étaient présents, ce qui témoigne de l'attractivité de cette instance.

La commission consultative relative au Plan de prévention antidopage s'est tenue au Collège médical le 26 novembre 2021. La diversité des participants était particulièrement riche et intéressante.

Le comité de pilotage du projet de recyclage des vélos « Nouveau cycle » (anciennement « La roue tourne vers Paris 2024 ») conduit par Joaquim Lombard et Thierry BEDOS s'est réuni le 25 novembre 2021. Ce projet illustre l'intérêt que porte la Fédération aux enjeux relatifs au développement durable au travers du recyclage de matériel et à la dotation de ce dernier aux clubs.

À noter que ce jour-là, la FFC a également reçu la visite de la Présidente de la Fédération de Cyclisme d'Afrique du Sud.

Le 30 novembre, un rendez-vous a eu lieu entre le Président et Jean-Michel FOURGOUS, lors duquel la subvention relative aux Championnats du Monde Piste a été évoquée, ainsi que le VUA de mise à disposition du vélodrome pour les Jeux olympiques.

Les Assemblées générales des Comités régionaux ont débuté avec l'Assemblée générale de la Corse qui a eu lieu le 28 novembre. Antoine BARTOLI a été élu Président du Comité Insulaire de Corse. Le BE lui adresse toute ses félicitations et le Président de la FFC a pu s'entretenir dès le 4/12 avec Monsieur BARTOLI.

L'Assemblée générale du Comité régional de Normandie a eu lieu le 4 décembre en présence de Sylvain DUPLOYER.

Sylvain DUPLOYER explicite que l'Assemblée générale s'est déroulée de manière satisfaisante et que la participation a été positive. Le Comité avait organisé plusieurs conférences auxquelles tous les participants ont pu assister. L'une des conférences avait trait aux violences dans le sport et était animée par Mathilde DUPRÉ.

Le Président indique que les autres Assemblées générales se tiendront à partir du 12 décembre. Toutefois, en raison de la détérioration de la situation sanitaire, il est possible que des changements interviennent.

Christophe LAVERGNE signale que chaque préfecture peut mettre en place des restrictions sanitaires en fonction de la situation de son département. Aussi a-t-il sollicité le Cabinet ministériel pour savoir s'il était possible de recourir de nouveau au format distanciel pour la tenue de ces Assemblées générales, format qui n'est pas prévu dans les statuts des fédérations sportives.

Le Président spécifie qu'il est urgent d'envoyer une note aux présidents des Comités régionaux pour fixer un cadre à ces assemblées générales et assurer leur tenue.

Gilles DA COSTA observe qu'il conviendrait également d'anticiper le cadre statutaire de l'Assemblée générale fédérale prévue le 27 février 2022 si elle devait se tenir en distanciel. Au surplus, il serait également pertinent que les Comités régionaux adaptent leurs statuts afin que l'hypothèse de dématérialisation de leurs Assemblées générales soit dorénavant prise en compte.

Yannick POUEY précise que l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de la Fédération sera examiné lors du Bureau Exécutif du 6 janvier 2022, et qu'un point sera effectué sur l'évolution statutaire concernant la possibilité de tenir des Assemblées générales en visioconférence, car actuellement, la Fédération est tributaire des décrets gouvernementaux.

Il évoque ensuite un rendez-vous entre le Secrétaire Général Yannick POUEY et Jean-Loup PEULOT, responsable d'exploitation du vélodrome national.

Yannick POUEY déclare que ce rendez-vous avait pour objectif de réaliser un point d'étape concernant la collaboration entre le vélodrome et la Fédération. Pour faire suite à cette entrevue, une note sera rédigée et envoyée à tous les services fédéraux afin de rappeler les différentes procédures de demandes et de négociations qui doivent être respectées. Il importe que la FFC soit irréprochable sur ce point.

De surcroît, un point zéro sur les badges sera prochainement réalisé pour pallier tout dysfonctionnement.

Le Président confirme qu'il importe que la Fédération respecte les procédures afférentes à la convention tripartite.

#### 3. <u>UCI</u>

Le Président annonce que l'UCI a validé la composition de ses commissions, dont on peut extraire les points suivants pour les élus du BE et du Conseil Fédéral :

- Éric JACOTÉ siègera à la Commission VTT ;
- Gilles DA COSTA siègera à la Commission Cyclisme pour tous et cyclisme durable, nouvelle commission qui fait écho aux nouveaux labels délivrés par l'UCI, comme ceux qui ont trait à la mobilité;
- Cathy GASTOU a été reconduite à la présidence de la Commission des arbitres :
- Michel CALLOT siègera au Comité d'audit de l'UCI, au Conseil de fondation du CMC et au Conseil du cyclisme professionnel.

#### 4. CNOSF/COJO

Le Président indique que l'actualité du CNOSF concerne essentiellement le contrat de délégation et le projet de loi sur le sport sur lequel les sénateurs vont être amenés à se prononcer prochainement à travers un amendement.

#### 5. <u>LNC</u>

Le Président relate la soirée de l'UNCP qui s'est tenue à Bergerac le 27 novembre. Il félicite Pascal CHANTEUR et son équipe pour cette très belle manifestation qui a parfaitement mis en valeur le cyclisme français et célébré l'Équipe de France à travers Thomas VOECKLER qui était présent.

À l'issue de la formation des néo-professionnels de l'UNCP qui a eu lieu dans les locaux de la Fédération, une soirée a été organisée lors de laquelle le Président a

exprimé sa grande satisfaction d'avoir accueilli ces jeunes professionnels qui ont toute leur légitimité au siège de la FFC. Il espère que cette action sera reconduite dans les années à venir.

Marc TILLY évoque le Conseil d'administration de la Ligue qui s'est tenu le 2 décembre à La Roche-sur-Yon et auquel il a assisté. Durant cette séance, la convention entre la FFC et la LNC a été présentée, ainsi que le projet de mandat particulièrement ambitieux de la Ligue.

Le lendemain s'est déroulée l'Assemblée générale lors de laquelle il a rapporté le discours du Président de la Fédération qui ne pouvait être présent à cette réunion.

Le Président remercie Marc TILLY pour sa représentation à ces deux événements et pour avoir accepté de lire le discours qu'il lui avait confié.

#### 6. Point Ressources Humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral demeure stable, puisqu'il s'élève à 55 salariés.

Au regard de la dégradation du contexte sanitaire, une communication a été diffusée invitant le personnel à télétravailler deux jours par semaine. De leur côté, les managers ont organisé la présence des collaborateurs dans leurs services afin de désengorger les espaces tout en assurant une présence continue jusqu'au 24 décembre, date à laquelle la Fédération fermera pour les fêtes de fin d'année.

En raison de ce contexte sanitaire, la fête de Noël qui devait avoir lieu le 15 décembre a été annulée.

Un rappel a été effectué concernant la nécessité de respecter impérativement les gestes barrières dans tous les espaces communs — salle de restauration, salles de réunions, espaces de circulation.

Le Président rappelle que la Fédération a été particulièrement efficace lors des précédentes vagues de Covid-19. Il invite l'ensemble des collaborateurs à demeurer extrêmement prudents face à ce nouvel épisode de fortes contaminations.

#### 7. Point numérique

Fabien RAFFOUX déclare qu'il exposera des propositions de modifications concernant le système d'engagement lors du Bureau Exécutif du mois de janvier. Au préalable, il communiquera aux membres du Bureau Exécutif un document explicitant les enjeux de ces modifications.

Il informe de la mise en place de la nouvelle solution anti spams totalement indépendante du vélodrome.

S'agissant du renouvellement des photocopieurs, l'étude de marché est en cours de finalisation. Bien que le choix du prestataire ne soit pas encore défini, il est certain que le nouveau contrat permettra de réduire significativement les coûts liés à cette prestation, et ce, pour un service identique.

# IV. INTERVENTION DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

#### 1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde la mesure relative à la dissociation du bilan annuel de Surveillance médicale réglementaire (SMR) de la prise de licence qui a été approuvée par le Conseil Fédéral et par le Bureau Exécutif, et précise qu'il n'existe aucun processus réglementaire permettant de suspendre la licence en cas de non-réalisation du bilan SMR dans les temps impartis.

Pour rappel, le règlement médical propose une mesure de contre-indication en cas de non-réalisation des bilans biologiques. Or, au regard du Code de déontologie médicale et du Code du sport, une contre-indication médicale ne peut être prononcée que sur des éléments factuels. En conséquence, le Collège médical et les membres de la commission ont validé à l'unanimité la suppression du règlement des contre-indications hors contexte factuel.

S'agissant des Sportifs de Haut Niveau (SHN), l'article 8 de la convention SHN stipule que le contrat pourra être résilié de plein droit par la partie lésée en cas de manquement grave à l'une des obligations essentielles prévues dans le cadre de ladite convention.

Pour ce qui est des coureurs professionnels salariés, le Code du sport impose également une surveillance médicale, laquelle relève d'une obligation de l'employeur. À noter que le règlement UCI prévoit des sanctions en cas de non-respect.

Christophe LAVERGNE confirme la nécessité d'élaborer un nouveau calibrage de la réglementation fédérale concernant l'absence de surveillance médicale, hors contre-indication médicale. Une procédure disciplinaire pourrait par exemple être envisagée.

Le Président relève qu'une procédure disciplinaire permettrait d'apprécier la gradation de la sanction le cas échéant.

Yannick POUEY attire l'attention sur la nécessité d'automatiser un processus administratif, lequel serait détaillé dans un courrier adressé aux coureurs n'ayant pas effectué leur bilan SMR, et ce, en dépit des relances de la médecine fédérale.

Le Président partage ces considérations et confirme que les enjeux relatifs à une traduction en commission disciplinaire doivent être parfaitement explicités dans ce courrier.

Éric MEINADIER aborde ensuite le règlement relatif aux biologies qui met en place des contre-indications sur des chiffres biologiques

Il annonce que le Collège travaille actuellement à la suppression des publics, hors sportifs listés SHN, professionnels et PPF (Plan de performance fédérale), de la SMR afin d'être cohérent avec le Code du sport. Toutefois, l'objectif majeur du Collège médical est de favoriser un retour de la médecine de terrain accompagnée d'actions concrètes de prévention.

Le Président invite Éric MEINADIER à poursuivre son travail sur ces trois sujets, lesquels nécessitent plusieurs ajustements, et sur les éléments de langage afférents, afin qu'ils puissent être présentés dans le cadre du Conseil Fédéral du mois de juin.

#### 2. <u>Directeur technique national</u>

Christophe MANIN relate la stratégie du PPF 2022-2024 qui sera communiquée à l'ANS le 13 décembre 2021, après validation du Bureau Exécutif. Les bilans des Jeux olympiques étant toujours en cours de réalisation, le PPF sera quant à lui rendu en mars 2022. Il comprendra les données suivantes :

- les bilans des sportifs ;
- les modes de sélection :
- les critères d'obtention du statut SHN;
- la convention SHN;
- les modalités de la SMR des SHN;
- les modalités d'attribution des aides personnelles ;
- le cahier des charges des structures du PPF.

Quant à la stratégie, laquelle est en cohérence avec le projet fédéral, elle comportera un programme d'excellence qui intègrera trois programmes :

- le programme olympique (cercle Haute-Performance et cellule 2024) dirigé par Florian ROUSSEAU avec :
  - o un budget dédié;
  - o des actions spécifiques ;
  - des sportifs seront identifiés ;
  - o des entraîneurs priorisés sur la préparation olympique :
  - o des entraîneurs-responsables (Head coaches);
- le programme relève qui accompagnera toutes les disciplines de haut niveau et qui ciblera les jeunes talents pour lesquels des projets seront élaborés en vue de la formation des futurs champions. Cédric CHAUMOND, responsable de ce programme, collabore d'ores et déjà avec les managers de filières et les entraîneurs nationaux.
- le programme d'accession qui concerne toutes les disciplines de haut niveau et qui inclut l'accession nationale (pôle Espoirs), l'accession territoriale (structures d'entraînement et de formation du pôle Espoirs), ainsi qu'un programme de détection.

L'olympiade qui s'ouvre comportera les enjeux suivants :

- faire des choix parmi les sportifs les plus performants, et non entre les disciplines. De fait, il sera fondamental d'accentuer le suivi ciblé individualisé;
- convaincre l'ANS d'accorder des moyens supplémentaires pour les Jeux olympiques de Paris. À l'issue de la remise de la stratégie du PPF le 13 décembre, les négociations relatives au contrat d'objectifs débuteront;

- mettre en place un encadrement médical dédié beaucoup plus performant afin d'accompagner au mieux les sportifs de haut niveau;
- faire prendre conscience aux sportifs qu'ils sont soutenus par la Fédération, et améliorer la communication entre les différents acteurs et services.

Yannick POUEY relève qu'il serait préférable de ne pas opérer de choix entre les sportifs pouvant obtenir une médaille olympique et la détection, car sur ce dernier point, il est essentiel que la Fédération progresse en termes de moyens financiers et en matière de méthodologie afin que les futures générations d'athlètes ne soient pas impactées.

Christophe MANIN déclare qu'un référent a été désigné pour le programme national de détection. Pour rappel, l'objectif est d'appréhender la formation des clubs, d'en apprécier les méthodes et de détecter les jeunes talents. La DTN est particulièrement sensible à ce sujet.

Yannick POUEY propose que la DTN organise des rassemblements interrégionaux de cadets dans toutes les disciplines afin de renforcer le plan de détection fédéral.

Christophe MANIN souligne que la détection se fait également au travers des comités.

Patrick CLUZAUD revient sur le sujet ayant trait à la communication en direction des athlètes et fait valoir que ces derniers ont des droits, mais aussi des devoirs. Dès lors, il serait pertinent de réaliser une communication plus globale les informant de ce que la Fédération attend d'eux, notamment vis-à-vis des partenaires.

Éric JACOTÉ note que la détection est hétérogène en fonction des disciplines. Pour autant, elle s'opère au niveau des départements et des Comités régionaux. De fait, elle demeure assez large.

Marie-Françoise POTEREAU signale que la détection en région est particulièrement disparate. Il importe que ce sujet soit totalement repris par la DTN.

À l'issue des échanges, les membres du Bureau Exécutif encouragent les orientations de la stratégie du PPF détaillées par Christophe MANIN.

L'ensemble du PPF fera l'objet d'une présentation et d'un vote du Bureau Exécutif lors d'une séance ultérieure.

#### V. COMMISSIONS

#### 1. Route

Marc TILLY rappelle que le Bureau Exécutif a validé le 13 octobre 2021 de nouveaux principes concernant les Championnats de France Amateurs (Coupes de France National Hommes qualificatives et Championnats de France dédiés à ces structures N) et les Championnats de France Avenir U23 avec un retour aux sélections régionales.

À l'issue de cette validation, le Bureau Exécutif avait invité la Commission nationale Route à revoir la possibilité d'intégrer des coureurs français appartenant à une Équipe Continentale étrangère et/ou à une équipe Continentale Cyclo-cross (Championnats de France Amateurs et Championnats de France Avenir).

À ce titre, la Commission établira une proposition valorisant la Coupe de France, ainsi que son classement, lequel pourra être relayé par les équipes. Par ailleurs, la Commission mènera également une réflexion sur le sens à donner aux Championnats de France Amateurs, et sur la représentation la plus représentative possible qui pourra être donnée aux Equipes N1, N2 voire N3. Enfin, elle envisagera une formule de replis en cas d'annulation de manches de Coupes de France qualificatives au CDF Route Amateurs. Le Président indique que ces éléments seront présentés et soumis au Bureau Exécutif du 6 janvier 2022, à l'instar des règlements des Coupes de France et des modalités de participation au Championnats de France Amateurs.

Marc TILLY aborde les Championnats de France Avenir.

Afin d'éviter la surreprésentation, la Commission nationale propose d'ajuster les quotas des Comités régionaux sur l'épreuve en ligne U23 comme suit :

- 60 premiers coureurs: Classement National Espoirs arrêté au 30 juin (les effectifs des Comités régionaux seront plafonnés à 15 coureurs maximum au total);
- 60 coureurs (12 Comités régionaux x 5 coureurs): Comités régionaux métropolitains (les effectifs des Comités régionaux seront également plafonnés à 15 coureurs maximum au total et selon le nombre de coureurs présents dans les 60 premiers au Classement National);
- 17 coureurs estimés : Comités ultra-marins et champion de France sortant ;
- des coureurs appartenant à une Équipe Continentale française ou étrangère ou Continetal cyclo-cross en hors quota (environ 10 coureurs estimés).

À noter que cette proposition intègre le critère qualitatif (classement national), ainsi qu'un quota unique par Comité Régional (CR) sous condition du plafond fixé à 105 coureurs maximum par CR. Elle prévoit également que les coureurs participent aux épreuves exclusivement avec le maillot du Comité Régional.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale Route suscitée.

La proposition de la Commission nationale Route est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

#### 2. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER évoque le sujet des frais de déplacement des Coupes de France. Actuellement, l'état des lieux est le suivant :

 les frais sont versés sur place par chaque organisateur aux individuels, aux clubs, aux teams, aux Comités Départementaux et aux Comités Régionaux; les bénéficiaires en sont les Cadettes (dix premières places), ainsi que les autres catégories allant des Cadets aux Élites (vingt premières places). Quant aux Masters, ils n'en bénéficient pas;

- le budget qui s'élève entre 10 000 et 12 000 euros est payé par chaque organisateur local;
- dans le cadre de la Coupe de France Cyclo-cross, seuls 16 % des coureurs défrayés sont issus des sélections régionales.

La Commission nationale propose de mettre en place des conventions d'objectifs avec les Comités régionaux en répartissant les ressources financières en contrepartie de la suppression des frais de déplacement historiques dans les conventions globales de la FFC. Cette proposition permettrait de :

- diminuer les coûts d'organisation afin de développer et de pérenniser le réseau des organisateurs de Coupes de France Cyclo-cross (allègement des charges à hauteur de 50 % de l'enveloppe actuellement allouée aux frais de déplacement);
- créer une grille de prix au classement général de la Coupe de France versés par la Fédération en fin de saison aux coureurs concernés. Cette grille qui serait financée par les organisateurs locaux à hauteur de 4 000 euros (avec trois organisateurs, le total serait de 12 000 euros), est la suivante :

	Juniors Femmes	Juniors Hommes	Espoirs Hommes	Elite Femmes	Elite Hommes
1ère place	800 €	800 €	1 000 €	1 500 €	1 500 €
2ème place	400 €	400 €	700 €	1 000 €	1 000 €
3ème place	200 €	200 €	300 €	500€	500 €
4ème place	100 €	100 €	100 €	150€	150€
5ème place	100 €	100 €	100 €	150€	150 €
TOTAL	1 600 €	1 600 €	2 200 €	3 300 €	3 300 €

12 000 €

- financer la prise en charge du corps arbitral sur les deux jours de compétitions (environ 2 000 euros par Coupe de France soutenus par les organisateurs).

S'agissant de la convention d'objectifs avec les Comités régionaux, la Commission nationale propose l'intégration des critères suivants :

#### Niveau 1:

- participation d'un membre de l'ETR à une journée de formation des éducateurs à Saint-Quentin-en-Yvelines;
- organisation d'une journée de formation continue au sein de son Comité régional destinée aux éducateurs ;
- mise en place de quatre journées de stages régionaux de Cyclo-cross de septembre à février à destination des Cadets, des Cadettes, des Juniors Hommes et Femmes.

#### Niveau 2:

- reprise des critères Niveau 1;
- participation aux Coupes de France à raison de deux week-ends sur trois ;

- mise en place d'une formation éducateur fédéral de Cyclo-cross.

Patrick CLUZAUD salue l'élaboration d'une ligne de prix pour les coureurs.

Il souhaite savoir si l'apport de la télévision lors des Coupes de France a permis de trouver des ressources complémentaires. Il espère également que cette production d'éléments audiovisuels offre des moyens financiers supplémentaires via les subventions publiques des collectivités.

Sylvain DUPLOYER explicite qu'il ne dispose pas d'informations concernant ce sujet.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale visant à mettre en place des conventions d'objectifs avec les Comités Régionaux.

La mesure est adoptée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Sylvain DUPLOYER indique que ce point fera l'objet d'une information au Conseil Fédéral du mois de janvier.

Il déclare ensuite que la Commission nationale souhaite la création d'épreuves interrégionales afin de répondre aux objectifs suivants :

- proposer une offre de compétition entre le niveau départemental ou régional et le niveau national;
- faire monter en compétences les organisateurs d'épreuves régionales ;
- maintenir les jeunes catégories plus longtemps sur des circuits sécurisés et atténuer la différence de niveaux des coureurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Femmes et Hommes;
- organiser des épreuves EFC pour l'entité organisatrice ;
- permettre aux sportifs et aux clubs de progresser dans le paysage global de la discipline ;
- proposer une sélection au travers de cette nouvelle épreuve avec des quotas établis et des quotas dérogatoires sous la responsabilité des Comités régionaux.

Pour ce faire, le territoire sera découpé en quatre zones :

- zone nord-ouest : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire ;
- zone nord-est : Hauts-de-France, Île-de-France, Grand Est, Bourgogne, Franche-Comté ;
- zone sud-ouest : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ;
- zone sud-est : Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.

Quant aux modalités d'organisation, elles seront les suivantes :

- une manche par zone interrégionale par saison, qualificative aux manches de Coupes de France;
- les catégories concernées seront les Minimes, les Cadets, les Juniors, les Femmes et les Hommes ;
- les manches seront ouvertes à toutes entités engageantes;
- un responsable de la Commission nationale de Cyclo-cross sera nommé par interrégion pour la gestion et la coordination locale ;
- les droits d'organisation FFC seront fixés à 2500 euros hors taxes, soit 3000 euros toutes taxes comprises pour chaque manche interrégionale de chaque zone interrégionale. Ainsi, l'évolution pour le budget fédéral 2022 serait de 10000 euros hors taxes;
- un appel à candidatures sera lancé au début de l'année 2022.

Le Président soumet au vote des Élus du Bureau Exécutif la proposition de Commission nationale de Cyclo-cross visant à créer des épreuves interrégionales.

La proposition est validée à l'unanimité.

Yannick POUEY spécifie que cette décision devra être soumise au Conseil Fédéral des 21 et 22 janvier 2022.

Sylvain DUPLOYER aborde le Trophée de France de Cyclo-cross et annonce que la Commission nationale souhaite apporter quelques ajustements à l'organisation de ce Trophée pour :

- allonger la saison au-delà du mois de décembre ;
- garder les jeunes sur les circuits de Cyclo-cross ;
- développer d'autres formats d'épreuves condensées ludiques ;
- transposer le modèle sportif et économique des TFBMX et TFJV ;
- exploiter le classement TFCX pour la mise en grille de la première Coupe de France Cyclo-cross en N+1 associé aux classements des manches interrégionales qualificatives.

À cet effet, la Commission nationale propose le modèle d'organisation suivant :

- date du Trophée : premier week-end des vacances scolaires de février ;
- catégories concernées : EFC, Benjamins, Minimes, Femmes et Hommes ;
- ouverture à toutes entités engageantes ;
- prestations de services techniques gérées en direct par la Fédération ;

- utilisation du classement des Minimes pour la mise en grille des Cadets lors de la première Coupe de France de la saison suivante;
- entités engageantes : engagements libres ouverts aux clubs fédéraux ;
- engagements: 16 euros par coureur;
- droits d'organisation fixés à 6 700 euros hors taxes, soit 8 040 euros toutes taxes comprises. Les prestations de service seront assurées directement par la FFC;
- un appel à candidatures sera lancé au début de l'année 2022.

Cathy MONCASSIN souhaite savoir si le Cyclo-cross sera maintenu dans le cadre du TFJC, ou si ce dernier sera uniquement consacré à la Route.

Le Président fait valoir la pertinence de cette question : il s'agit en effet d'un sujet à propos duquel la Commission nationale Jeunesse devra mener une réflexion approfondie.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale de Cyclo-cross visant à créer et à définir les modalités d'organisation d'un Trophée de France de Cyclo-cross pour l'année 2023.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président indique que ces modifications feront l'objet d'une communication au Conseil Fédéral des 21 et 22 janvier 2022.

#### 3. <u>Vivre Vélo féminin</u>

Marie-Françoise POTEREAU détaille les rassemblements des Ambassadrices organisés depuis la fin de la période estivale :

- 13 sorties en septembre ;
- 11 sorties en octobre ;
- 7 sorties en novembre :
- 8 sorties en décembre.

Une équipe de six ambassadrices a été invitée par les organisateurs de la Haute Route VENTOUX. L'objectif principal de cet événement était de promouvoir le cyclisme féminin dans ce type d'épreuve où les femmes sont encore trop peu représentées.

L'équipe a su relever ce défi sportif avec brio en remportant le classement par équipe, mais surtout en mettant en avant des valeurs importantes du cyclisme : courage, persévérance, dépassement de soi, esprit d'équipe et amitié.

Cinq nouvelles ambassadrices ont été recrutées :

- Pauline ECOCHARD (Occitanie et Aura);
- Océane DEMANGE (Grand Est);
- Céline LE GUILLOU (Pays de la Loire);
- Delphine REINERT (PACA);

- Marie-Pierre FERRARI (PACA).

Plusieurs ambassadrices ont pu bénéficier de formations fédérales :

- Jennifer LETUE (Bretagne) : formation entraîneur fédéral ;
- Mathilde SAHUGUET (Occitanie) : formation coach mobilité et coach santé ;
- Laure GIRARD (AURA) : formation coach santé.

Par ailleurs, Marion CANNO et Anaïs GRAVELAIS (Normandie) sont actuellement en formation éducatrice club.

Le 23 octobre 2021, une réunion dédiée au cyclisme féminin dans les Hauts-de-France a été organisée à Roubaix lors de laquelle ont été présentés le plan de féminisation et les actions mises en place sur le territoire. Elle a permis de rassembler de nombreux acteurs du cyclisme féminin de la région.

À la suite de cette réunion, il a été décidé de mettre en place une formation dirigeante au mois de janvier.

S'agissant des partenariats, plusieurs projets sont à l'étude avec la FDJ et ASO.

La Fédération poursuit son travail d'accompagnement en direction des femmes inscrites en formation professionnelle. À ce jour, elles sont au nombre de six à être inscrites en formation DEJEPS Cyclisme traditionnel. Cet accompagnement vise à aider ces femmes dans leur projet professionnel (axes de développement, etc.) et sur le plan financier.

À noter que dans le cadre du projet de promotion Métiers Pluri'Elles, six vidéos métiers (cadre technique, éducatrice, mécanicienne directrice sportive, entraîneure, athlète en reconversion) et représentant toutes les disciplines seront diffusées au mois de janvier lors d'une conférence de presse.

Enfin, la FFC continue d'œuvrer à la sensibilisation et à la prévention des violences sexuelles. À ce titre, plusieurs actions ont été programmées :

- le 5 décembre 2021 : intervention de Mathilde DUPRÉ lors de l'Assemblée générale de Normandie ;
- le 26 février 2022 : animation d'un atelier lors du Congrès fédéral (Association Éthique et Sport).

#### VI. FINANCES

Gilles DA COSTA relate la convention avec la LNC, document composé d'un texte principal et de deux annexes (une annexe relative aux conditions de mise à disposition des coureurs pour les équipes de France, et une annexe financière), et qui a été communiqué aux Élus du Bureau Exécutif en amont de la séance de ce jour.

L'élaboration de ladite convention et de ses annexes est le fruit d'un important travail extrêmement technique porté par Christophe LAVERGNE et Arnaud PLATEL. À l'issue

de ce travail se sont ensuivies deux visioconférences avec Michel FERRAND, Trésorier de la Ligue, ainsi qu'une réunion de la Commission mixte (composée des présidents, des trésoriers et des secrétaires des deux institutions) afin de stabiliser tous les éléments afférents.

L'Assemblée générale de la LNC ayant approuvé la convention le 3 décembre 2021, il appartient au Bureau Exécutif fédéral de l'approuver également en vue de sa présentation lors de l'Assemblée générale fédérale qui aura lieu le 27 février 2022.

Les dispositions budgétaires qui s'appliquent à cette convention ont été intégrées dans le budget 2022 de la Fédération soumis lors du Bureau Exécutif du 18 novembre 2021. À noter également que les logiques relatives aux assurances ont été assimilées à la convention dont la durée est de quatre ans.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la convention passée entre la LNC et la FFC.

La convention entre la LNC et la FFC, ainsi que ses deux annexes, sont adoptées à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA évoque le sujet de la cession des locaux de Montry et rappelle que la Communauté d'agglomérations de Val d'Europe a fait jouer son droit de préemption. Il s'avère que le projet qu'elle avait envisagé semble rencontrer des problèmes de réalisation. Or, en cas de retrait de ladite communauté, le compromis de vente réalisé initialement avec EpaMarne ne serait pas automatiquement rétabli. Conséquemment, la Fédération pourrait perdre la possibilité de céder ces locaux, alors qu'un premier compromis satisfaisant avait été élaboré avec EpaMarne. Dès lors, elle aurait la possibilité de se pourvoir en justice afin de réclamer des dommages et des réparations à la Communauté d'agglomérations de Val d'Europe.

Il est évident que cette situation pour le moins délicate pourrait avoir des conséquences financières dans la mesure où le produit de cette vente a été intégré dans le budget fédéral 2022.

Yannick POUEY relève que la Fédération travaille actuellement à l'acquisition de locaux situés à Trappes, et que le retard pris dans la vente des locaux de Montry pourrait constituer un réel sujet.

Il s'enquiert de la date butoir à laquelle la Communauté d'agglomérations de Val d'Europe devra signer l'acte de vente.

Gilles DA COSTA indique qu'il n'existe aucun délai dans la mesure où la vente est considérée comme étant parfaite au regard des textes juridiques relatifs au droit de préemption. Aussi est-il possible de prendre rendez-vous chez le notaire dès à présent pour la signature de l'acte de cession, à condition que les deux parties soient présentes.

Le Président espère que la bonne foi des différentes parties concernées permettra d'aboutir à une issue favorable. Pour autant, à ce jour, les risques liés à une absence de cession sont bien réels. En conséquence, il importe que la Fédération réussisse à vendre les locaux de Montry dans les meilleures conditions financières, tout en obtenant des délais supplémentaires quant à leur occupation.

Gilles DA COSTA précise que Christophe LAVERGNE, Sylvain DUPLOYER et luimême œuvrent de concert sur ce dossier. Un point sera de nouveau effectué lors du Bureau Exécutif du 6 janvier 2022.

Il aborde ensuite le budget 2022 validé lors du précédent Bureau Exécutif et déclare que plusieurs retours ont entraîné trois modifications significatives qui ont été soumises depuis lors.

#### Ces modifications sont les suivantes :

- la prise en compte d'une enveloppe d'investissement de 815,8 k€ au titre de l'acquisition de véhicules utilitaires en remplacement des véhicules actuels qui arrivent en fin de leasing. Ces véhicules, commandés en 2021, seront livrés au fur et à mesure de l'année 2022 dans un contexte de délais de livraison rallongés. Les dates de livraison ne sont pas encore toutes déterminées. Le Trésorier souhaite mettre en place un emprunt, lequel sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, afin de financer ces acquisitions sans entamer la trésorerie fédérale. Toutefois, en l'absence de date exacte de livraison, il a été décidé de maintenir le coût du leasing en année pleine. Il sera au fil de l'année et des arrivées de véhicules remplacé par une dotation aux amortissements et des intérêts d'emprunt ;
- la prise en compte d'une enveloppe d'investissement au titre de la rénovation du site web de 78,7 k€. Ce projet stratégique figure parmi les priorités de la FFC et il semble indispensable d'intégrer une enveloppe d'investissement à ce titre dès le budget initial. Cet investissement emporte une conséquence en dotations aux amortissements également. Ces dernières ont été majorées de 5,3 k€ dans une hypothèse de mise en service au 1er juillet;
- la prise en compte d'une enveloppe d'investissement additionnelle à la DAS de 10 k€ pour l'achat de boîtiers connectés à des télécommandes faites sur mesure pour la piste (épreuve par élimination) afin d'avertir le coureur de son élimination et ainsi favoriser une sortie plus sûre. Cet investissement emporte une conséquence en dotations aux amortissements également. Ces dernières ont été majorées de 1,8 k€.

Ces trois modifications proposées portent le budget d'investissement à un total de 1 124,1 k€. Le budget de fonctionnement voit ses charges augmenter de 7,1 k€ et porté à 25 359 k€. Le résultat prévisionnel passe de -195,8 k€ à -202,9 k€.

Le Président met aux voix l'approbation du budget 2022 corrigé.

Les modifications apportées au budget 2022 sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUEY précise qu'il importe que tous les éléments concernant l'emprunt dédié à l'acquisition des véhicules utilitaires soient disponibles quatre semaines avant l'Assemblée générale du 27 février 2022 afin qu'ils puissent être envoyés aux participants dans les délais légaux.

Gilles DA COSTA souligne qu'il est peu probable que les informations associées au contrat puissent être envoyées dans ces délais dans la mesure où la Fédération entend faire un appel d'offres auprès de plusieurs établissements bancaires.

En revanche, le montant du prêt sollicité et sa durée pourront être communiqués.

Le Président explicite qu'au regard des statuts de la Fédération, la validation de l'Assemblée générale porte sur le montant et la durée de l'emprunt. Les autres éléments constitutifs du contrat, tel le taux d'intérêt, relèvent des actes de gestion du Bureau Exécutif.

#### VII. CONGRÈS FÉDÉRAL

Yannick POUEY annonce qu'une démonstration de polo-vélo d'une demi-heure aura lieu durant le Congrès fédéral.

S'agissant des ateliers, les thèmes sont les suivants :

- la prévention des violences dans le sport (demi-journée), atelier animé par Marie-Françoise POTEREAU, Mathilde DUPRÉ et Véronique LE BARS ;
- le numérique au service des clubs (demi-journée), atelier animé par Fabien RAFFOUX et Yannick POUEY :
- la réforme des licences et de l'activité (journée entière), atelier animé par le Président, Gilles DA COSTA, Marc TILLY, Éric JACOTÉ, Didier MARCHAND et Vincent DEDIEU;
- le développement à la FFC (Savoir rouler à vélo, développement durable et emploi - journée entière), atelier animé par Cathy MONCASSIN (professionnaliser son club), Thierry BEDOS, Joaquim LOMBARD, Patrick CLUZAUD et Ludivine DESMONTS-MORNET. À noter également la présence de trois clubs qui relaieront leur expérience.

Quant aux Assises des Comités départementaux, elles seront animées notamment par le Président, Yannick POUEY, Ludivine DESMONTS-MORNET (Intranet), Marie-Françoise POTEREAU (Paris 2024).

#### VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare qu'un travail est en cours sur les maillots des équipes de France du fait de l'arrivée d'un nouveau partenaire.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que le chiffre de la boutique en ligne inaugurée au mois de juillet poursuit sa progression à la faveur notamment du lancement des deux maillots collector célébrant la victoire de Julian aux Championnats du Monde.

Les articles les plus vendus à ce jour sont :

- le maillot collector Louvain;
- le cuissard prime Équipe de France ;
- le maillot PR-S Équipe de France.

De manière plus générale, l'attractivité concernant les produits techniques liés à l'Équipe de France et aux nouveautés est particulièrement forte. Pour autant, le succès de la boutique est étroitement corrélé à la communication réalisée. De fait, il importe d'être actif sur ce plan.

Une carte de vœux digitale sera diffusée au début du mois de janvier, ainsi qu'une vidéo des vœux en direction des clubs et des comités. Il est précisé que la Fédération n'enverra plus de cartes papier.

Pour information, trois autres vidéos ont été récemment réalisées :

- une vidéo présentant le programme « Nouveau cycle » entièrement élaborée en interne, dont l'objectif est de valoriser l'expérience du club de La Roche-sur-Yon et de démontrer que le recyclage des vélos est source de créations d'emplois;
- une vidéo réalisée par les équipes de la DTN accompagnées par la communication expliquant les atouts du programme Sport santé mis en place dans les EHPAD des Yvelines ;
- une vidéo réalisée par le CIC qui met en lumière les actions liées au programme
   « Remise en selle » organisées dans ses différentes structures régionales. Le CIC a donné l'autorisation à la FFC de l'utiliser.

Enfin, un séminaire communication et marketing se tiendra les 9 et 10 décembre 2021. De nombreuses thématiques seront abordées en prévision de 2022, telles que la stratégie digitale, la valorisation de la diffusion des événements fédéraux, la promotion et l'animation des Championnats du Monde 2022, le nouveau positionnement de France Cyclisme, ainsi que le calendrier des actions et des priorités 2022.

#### IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2022 :

#### **BMX**

Indoor

- Saint-Étienne, les 10 et 11 décembre 2022.

#### Route

Trophée Label d'Or

- Corima Drôme Provençale, le 27 mars 2022.
- Lepape Marmotte Granfondo Alpes, le 3 juillet 2022.
- L'Ariégeoise, le 25 juin 2022.
- Granfondo Provence Occitane, le 1<sup>er</sup> mai 2022.

Coupe de France Juniors

 Classic Jean Patrick Dubuisson Junior : suite à la reconnaissance effectuée par la DTN, la Commission nationale Route propose l'ajout d'un contre-la-montre le samedi 10 septembre 2022.

#### **VTT**

#### Coupe de France DHI

- Valberg, du 22 au 24 juillet 2022.
- Les Deux Alpes, du 17 au 19 juin 2022.

#### Coupe de France Trial

- Cordon, les 17 et 18 septembre 2022.

#### Coupe de France MTB Enduro

- Brassac, les 21 et 22 mai 2022.
- Val d'Allos, les 2 et 3 juillet 2022.
- Risoul, les 16 et 17 juillet 2022.
- Peisey-Vallandry, les 3 et 4 septembre 2022.
- L'Île-Rousse, les 30 et 31 octobre 2022 (sous réserve).

#### Championnats de France VTTAE XC

- L'Espérou — Cycl'Aigoual, le 10 juillet 2022.

#### Cyclo-cross

Coupe d'Europe UEC 2021-2022

- Nommay, 22 janvier 2022.

Les attributions 2022 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

#### X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUEY annonce que le classement final des Championnats de France des Comités régionaux est désormais disponible. Il invite les membres du Bureau Exécutif participant aux Assemblées générales régionales à s'en munir.

Le Président remercie Yannick POUEY pour la gestion de ce classement.

Il souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 45.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 6 janvier 2022.

Le Président Le Secrétaire général

Michel CALLOT Yannick POUEY

Réf. : Direction générale BUREAU EXÉCUTIF 08/12/2021